



Compte d'exploitation

Les encaissements :

- **Subventions** : 44 400 € de la ville de St Mard.
- **Total des encaissements des élèves** : 47 596 €.
- **Inscriptions aux activités de groupes** (musiciens extérieurs à l'école) : 70 €.
- **Ventes de livres/partitions : encaissement de** 780 €. Il s'agit des livres en réserve à l'école pour les adhérents et pour les professeurs.
- **Locations d'instruments** : 345 €.
- **Caution badges d'accès à l'école** : 140 €

Les débours :

- **Les salaires** : Ils se sont élevés à 43 642 €
- **Les charges sociales** se sont élevées à 23 535 €. Il est à noter que nous avons bénéficié d'importants allègements de charges, tant salariale de patronale, en raison de la situation sanitaire. Sans ces aides nous aurions environ 36 000 € sur ce poste
- Dans ces salaires et charges est incluse une prime de 2 000 € répartie entre les professeurs pour les remercier des efforts qu'ils fournissent pour faire vivre et animer l'école en dehors des activités rémunérées.
- **Badges** : 90 € (remboursement des cautions)
- **Les abonnements** : (assurances, Seam (timbres pour les photocopies), Fédérations...) pour un montant de 844 €.
- **Dépenses diverses** : 304 € pour les dépenses de bureau.
- **Repas de fin d'année avec les professeurs** : 161 € Le repas n'a pu se faire en raison des problèmes sanitaires. Un panier garni a été offert à chaque professeur.
- **Dépenses pour le protocole sanitaire** : 40 € (masques, gel, lingettes)
- **Provisions** : 6 000 € pour un projet d'ouverture d'une classe adaptée pour enfants souffrants d'handicap léger en début d'année 2022.

Le résultat de la saison laisse apparaître un solde positif de 12 919 €

SAISON 2021/2022

Le pass sanitaire (ou un test négatif) sera exigé pour pouvoir entrer dans les locaux de l'école de musique et les parents sont invités à rester à l'extérieur.

Effectif de l'école : Nous notons une augmentation importante du nombre d'inscrits : 95

Ensembles proposés :

Orchestre à cordes, ensemble guitares, chorale enfants et adultes, orchestre « musiques actuelles ». Nous rappelons que la participation à ces activités de groupe est gratuite pour les élèves de l'école et sont accessibles aux musiciens extérieurs moyennant un paiement de 70 € pour la saison.

Audition et spectacle des élèves :

- **Un concert de Noël** est prévu à l'église de St Mard le 17 décembre avec l'aide de la municipalité (3 € l'entrée au profit de la paroisse)
- **Les auditions** : Cette année 2 auditions sont prévues le 15 décembre et le 13 avril (celle du 15 décembre sous réserve en raison du concert de Noël)
Ces auditions, axées principalement sur des prestations individuelles ou en très petits groupes, sont faites principalement pour habituer les enfants à jouer en public et montrer aux parents les progrès de leurs enfants. Elles rencontrent un grand succès..
- **Le spectacle de l'école** prévu le 11 juin a été repoussé au 18 juin compte tenu des engagements des professeurs dans d'autres écoles. Nous envisageons (sous réserve) d'inviter un ou deux groupes extérieurs. Nous allons voir avec les professeurs.
Le spectacle aura lieu à 19 h 00 avec un groupe extérieur en début de spectacle, puis une partie de nos élèves. Un entr'acte de 10 minutes et la suite de nos élèves avec le deuxième groupe pour clore le spectacle.

Examens :

- Examen de solfège : 2 juin 2022
- Examen d'instruments : 29 et 30 mai 2022

Les préinscriptions : A partir du 13 juin 2022 et jusqu'aux vacances d'été le 6 juillet 2022

Visibilité de l'école

- Le site internet fonctionne bien. Les visites sont régulières : 491 visites entre fin août et fin septembre. Il est mis à jour en temps réel
- Création d'un compte Facebook.



Budget prévisionnel

- **Subvention** de la mairie de Saint-Mard : une somme de 40 000 € sera demandée à la mairie. Nous avons un arrangement avec la municipalité qui nous subventionne au minimum à hauteur des charges.
- **Les cotisations** sont estimées à environ 40 000 € et les inscriptions aux activités d'ensembles à 420 €.
- **Les stages, les livres et les locations** d'instruments sont basés sur les résultats de l'an passé.
- **Les salaires** sont estimés à 47 500 € avec une augmentation de 1 % en février 2022.
- **Les charges** sur les salaires sont estimées à 36 300 €
- **La prime** 3 000 € brut : 1 000 € en décembre et 2 000 € en septembre (à condition que le bilan définitif nous le permette).
- **Les dépenses de fonctionnement** bureau, assurance, spectacle et les abonnements restent sensiblement les mêmes.

Points divers :

- **Projets :**
Nous envisageons d'ouvrir en début 2022 une **classe d'initiation musicale pour enfants souffrant d'handicap léger**. Il y aura deux possibilités : soit en individuel (½ h) , soit en cours collectif de 4 à 5 enfants maximum (¾ d'heure) avec si possible la présence de l'un parents.
Pour la saison prochaine nous aimerions ouvrir une classe de comédie musicale mais le contenu de cet atelier n'est pas encore défini.
Nous aimerions aussi remettre en place, avec les professeurs, des stages musicaux durant les congés scolaires. Il est expliqué que le prix de ces stages est défini par la rémunération demandée par le professeur animant le stage, le nombre d'heures et le nombre de participants. Ces stages se font à prix coûtant.
- **Aide pour l'organisation des spectacles.**
L'installation de la salle est une charge très lourde :
 - . Déménagement des instruments de l'école vers la salle et en fin de spectacle, retour vers l'école,
 - . Préparation, installation de la salle (chaises, matériel audio)(Soit environ 1 h 30 le samedi matin afin d'installer les instruments sur la scène et les chaises dans la salle et 30 mn environ après le spectacle)
Nous renouvelons notre demande d'aide auprès des adhérents lors des spectacles afin d'installer le matériel et autres préparations. Les personnes volontaires peuvent se faire connaître auprès du secrétariat de l'école.
- **Accès aux images sur le site.**
Un mot de passe a été mis en place sur le site pour accéder aux photos des élèves. Nous espérons qu'ainsi les parents nous communiqueront plus volontiers les photos prises lors des auditions ou du spectacle.

Questions diverses

- **Les examens :**
 - Il est demandé si du déchiffrement est prévu lors des examens d'instruments. Cela a été fait par le passé mais sans que cette épreuve soit prise en compte pour les résultats des examens. Elle ne servait qu'à voir si les élèves avaient plus ou moins de difficultés à lire les partitions.
 - On nous fait observer que parfois l'attente est très longue pour avoir les résultats d'examen par les membres du jury. Cela s'explique par le fait que certaines classes d'instruments (piano ou guitare) ont beaucoup d'élèves présentés et que le jugement se fait par niveau d'examen afin d'avoir une vue globale de tous les élèves.
- **La chorale** Nous envisageons toujours d'ouvrir l'activité de chorale adultes mais nous n'avons pas assez de candidats. Nous demandons aux personnes présentes d'en parler autour d'elles.
Il nous est demandé si l'interprétation de chants en canon sont possibles. Nous allons voir avec le professeur de chorale.
Il est précisé que la chorale est une pratique d'ensemble de chants ne nécessitant pas la connaissance du solfège, alors que les cours de chant sont individuels et sont considérés comme des cours instrumentaux. Le répertoire est alors au choix de l'élève.
- Il nous est demandé **comment rencontrer les professeurs** et pour quoi ils ne sont pas présents à l'assemblée. Nous expliquons qu'ils travaillent tous dans d'autres établissements et ne sont donc pas libres. Pour les rencontrer il suffit de demander un rendez-vous.
- Est-il envisagé de faire un **spectacle à thème** en fin d'année ? Cela est envisagé mais pas facile à mettre en place car les parties musicales ne sont pas toujours à portée de nos élèves. Nous ne rejetons pas cette possibilité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 00